

Un partenariat entre :



## Opération Collective

# REACH PME ALSACE Volet 2. Soyez prêt pour le pré-enregistrement

Le règlement REACH («*Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals*») établit un système réglementaire unique pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.

Etape primordiale pour les entreprises, le pré-enregistrement (1<sup>er</sup> juin - 1<sup>er</sup> décembre 2008) permettra de bénéficier de délais transitoires pour rassembler ensuite les données physico chimiques ou toxicologiques requises pour l'enregistrement des substances chimiques fabriquées ou importées.

A défaut de pré-enregistrement au 1er décembre 2008, il ne sera plus possible de fabriquer, importer au-delà d'une tonne/an une substance chimique, quelle que soit sa dangerosité, et donc de l'utiliser tant qu'un dossier complet d'enregistrement n'aura pas été déposé.

**Pour aider les entreprises alsaciennes, tout secteur confondu, à se conformer et à franchir la première étape de cette nouvelle réglementation, les CCI d'Alsace, le réseau Entreprise Europe, le Pôle Chimie et la DRIRE Alsace proposent une nouvelle action collective.**

### 1. Une formation d'un jour et demi à REACH

Objectif : Comprendre ses rôles et obligations au titre du règlement européen REACH et identifier les actions à mettre en œuvre pour s'y conformer.

La demi-journée de formation doit permettre d'approfondir les points présentés durant le premier jour de formation qui seraient problématiques pour leur mise en pratique (Cf. programme ci-après)

Deux sessions de formation sont programmées :

- ⊙ Pôle Formation de la CCI de Colmar et du Centre Alsace:
  - ▶ Jeudi 25 Septembre 2008 (journée) et Mercredi 8 Octobre après-midi (1/2 journée).
- ⊙ Pôle Formation de la CCI de Strasbourg et du Bas Rhin :
  - ▶ Jeudi 9 Octobre 2008 (journée) et Mercredi 15 Octobre 2008 matin (1/2 journée).

Le coût de la formation (1,5 j) est de 700 Euros (sans taxes) par entreprise participante s'inscrivant sur l'un ou l'autre des Pôles Formation. Un minimum de 6 entreprises est requis pour permettre le démarrage de la formation.

### 2. Un accompagnement personnalisé d'une journée :

Sous réserve d'une demande minimum de 6 entreprises, un accompagnement dans votre entreprise par un expert sera proposé, sur la base d'une journée par entreprise, scindable en deux demi-journées le cas échéant pour vous aider à :

- Réaliser le diagnostic initial : inventaire des substances chimiques en fonction des sources d'approvisionnements / produits fabriqués
- Etablir un plan d'action
- Si nécessaire, procéder au pré-enregistrement

Le coût de l'accompagnement individuel sera précisé ultérieurement.

Enfin, mi-novembre, une **réunion « bilan »** sera organisée pour favoriser les échanges d'expériences, identifier les problèmes rencontrés et partager les bonnes pratiques.

Cible : Toute PME multisectorielle fabricant, important ou utilisant des substances chimiques.

Pour plus d'informations : [jortega@colmar.cci.fr](mailto:jortega@colmar.cci.fr) – 03 89 20 21 44

Avec le soutien de :



Un partenariat entre :



## PROGRAMME DE LA FORMATION (1.5 JOURS)

### Journée 1 : REACH et ses conséquences pour l'entreprise

#### 1. Introduction

- Présentation du règlement REACH & des différentes procédures
- Champs d'application & exemptions
- Définitions importantes
- Les différents acteurs concernés par REACH

#### 2. Le processus d'enregistrement

- Acteurs concernés, champs d'application, modalités pratiques
- Le pré-enregistrement : modalités pratiques (REACH IT)
- Le cas des polymères
- Prise en compte des préparations et des articles
- Impacts de l'enregistrement sur les « Utilisateurs en aval »

#### 3. Le processus d'Autorisation

- Acteurs concernés, champs d'application & conséquences
- Modalités d'octroi des autorisations

#### 4. Le cas particulier des Articles

#### 5. Communiquer dans la chaîne d'approvisionnement

- Evolution des Fiches de Données de Sécurité
- Informations à transmettre
- GHS

#### 6. Conseils pratiques & démarche à suivre pour l'entreprise

- Déterminer ses statuts sous REACH
- Réaliser son inventaire des substances
- Communiquer avec ses fournisseurs
- Actions à prévoir d'un point de vue stratégique en fonction de ses rôles dans REACH
- Rappel des échéances clés.

*Cas pratiques tout au long des thèmes abordés.*

### Demi-journée 2 : Retour d'expérience et traitement des cas pratiques des entreprises

#### 7. Tour de table & échange sur l'avancement de chacun

#### 8. Traitement des questions des Utilisateurs en Aval et Fabricants/Importateurs :

- Problèmes rencontrés pour la réalisation de l'inventaire, recherche des données, distinctions articles/ préparations...

Avec le soutien de :



Un partenariat entre :



## Opération Collective

# REACH PME ALSACE Volet 2. Soyez prêt pour le pré-enregistrement

Je m'inscris à la formation (1.5j) qui aura lieu :

Jeudi 25 Septembre 2008 (journée) et Mercredi 8 Octobre après-midi (1/2 journée) au Pôle Formation de la CCI de Colmar et du Centre Alsace.

Jeudi 9 Octobre 2008 (journée) et Mercredi 15 Octobre 2008 matin (1/2 journée) au Pôle Formation de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin.

Le coût de la formation est de 700 €uros

Les droits d'inscription seront imputés sur la convention de formation conclue avec :

Organisme paritaire collecteur agréé : .....

Adresse : .....

Etablir une facture convention pour ce stage.

Je suis intéressé par le volet d'accompagnement par un expert et souhaite de plus amples renseignements.

Société : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Nom de l'interlocuteur : ..... Fonction : .....

*Le bulletin est à retourner à :*

**CCI de Colmar et du Centre Alsace**

Service Environnement et Développement Durable

1, Place de la Gare BP 40007 68001 COLMAR Cedex

A l'attention de Jean-Pierre Ortega [jortega@colmar.cci.fr](mailto:jortega@colmar.cci.fr) - Tel : 03 89 20 21 44 - Fax : 03 89 20 21 39

Avec le soutien de :

